



NORINVEST
GROUPE

Rapport Annuel

2023

Sommaire

Rapport annuel 2023

- 3 Rapport du Conseil d'administration
- 5 Gouvernement d'entreprise

Groupe Norinvest

- 15 Bilan consolidé
- 16 Compte de résultat consolidé
- 17 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 18 Etat des capitaux propres consolidés
- 19 Annexe aux comptes consolidés
- 48 Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Norinvest Holding SA

- 52 Bilan
- 53 Compte de résultat & Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 54 Annexe aux comptes statutaires
- 57 Rapport de l'organe de révision sur les comptes statutaires

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Comme vous le savez, Norinvest Holding SA (ci-après « NIH ») se concentre sur la gestion de sa principale participation, à savoir Banque Cramer & Cie SA (ci-après la « Banque »).

Alors que l'année 2022 avait été marquée par un ensemble d'événements soudains et parfois violents, qui avait empêché le retour à la normale espéré après deux années totalement atypiques car fortement influencées par la pandémie de COVID, 2023 a débuté sous de bien sombres présages. Risque de récession économique sur fond d'inflation, risque de crise énergétique en Europe, risque de crise financière globale par contagion de la crise des banques régionales aux Etats-Unis, incertitudes géopolitiques : les raisons de se montrer pessimiste semblaient abonder.

Dans ce contexte, notre Groupe est heureux et fier d'avoir pu, comme chaque année, compter sur ses loyaux collaborateurs pour se montrer à la hauteur des attentes de la clientèle et pour boucler un exercice qui, à bien des égards, représente une progression supplémentaire dans le développement du Groupe.

Contexte économique et marchés financiers en 2023

La croissance mondiale des principaux pays occidentaux s'est inscrite en territoire positif en 2023, mais fut répartie de manière plutôt hétérogène. La remarquable robustesse de l'économie américaine (+2.5%) contraste avec une certaine stagnation au sein de la zone euro (+0.9% seulement).

Le resserrement monétaire destiné à juguler l'inflation a représenté un des thèmes les plus en vue au cours de l'année écoulée. Les taux d'intérêts américains ont ainsi atteint un niveau élevé qui n'avait plus été observé depuis de nombreuses années. Le débat sur l'opportunité pour les banques centrales de commencer à baisser les taux d'intérêt, dans un contexte de réduction de l'inflation a animé la deuxième partie de l'année, générant de la volatilité sur les marchés financiers.

Le niveau plus élevé des taux de rendement a permis à l'obligataire de retrouver en bonne partie sa fonction de protection du patrimoine face à l'inflation.

Les performances des marchés actions se sont inscrites en territoire positif, tirées par les valeurs américaines (+24% pour le S&P500), et surtout technologiques (+43% pour le Nasdaq), mais les actions européennes ont également bénéficié d'un regain d'optimisme en fin d'année (+12.6% pour le STOXX 600).

Sur le marché des devises, le franc suisse s'est raffermi aussi bien contre le dollar américain que contre l'euro, confirmant ainsi son statut de valeur refuge. Le seuil des CHF 0.95 pour un euro a été franchi à la baisse à plusieurs reprises au cours de 2023. Si la force du franc suisse a contribué à contenir quelque peu l'inflation sur le marché domestique, elle représente néanmoins un défi important pour l'industrie d'exportation de notre pays.

Les événements saillants de 2023

Le renforcement récurrent des sanctions nationales et internationales prononcées envers la Russie continue à exiger une attention sans relâche et demeure l'un des principaux défis opérationnels pour notre Groupe. Le Groupe a ainsi poursuivi son important effort de suivi et de formation de ses collaborateurs. La robustesse de l'organisation a toutefois permis au Groupe de continuer à servir sa clientèle dans les meilleures conditions.

En parallèle, le Groupe a poursuivi ses efforts d'expansion et d'acquisition de clientèle, qui se sont traduits par des entrées nettes de fonds positives, concentrées sur les marchés d'Europe de l'Est et d'Asie Centrale. Ceci a permis aux avoirs bruts en gestion de progresser de près de 7% pour atteindre CHF 3.2 milliards.

Le Groupe maintient sa stratégie de développement, basée tout à la fois sur une croissance organique et une politique d'acquisitions ciblées.

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023 (suite)

Les comptes du Groupe NIH

Au 31 décembre 2023, les fonds propres consolidés du Groupe ont progressé de CHF 12.4 millions pour s'établir à CHF 88.9 millions contre CHF 76.5 millions à fin 2022.

Le total consolidé des produits nets cumulés par le Groupe au cours de l'exercice 2023 a augmenté de CHF 6.5 millions, totalisant CHF 49.9 millions (2022 : CHF 43.4 millions) tandis que les charges d'exploitation ont augmenté de 5.8% à CHF 34.6 millions (2022 : CHF 32.7 millions).

Le résultat net consolidé du Groupe pour 2023 est un bénéfice de CHF 8.5 millions (2022 : CHF 5.9 millions).

Les comptes de Norinvest Holding SA

Le résultat net de NIH SA pour 2023 est un bénéfice de CHF 3 millions, à comparer avec un bénéfice de CHF 4.3 millions en 2022.

Les charges de fonctionnement 2023 sont en légère augmentation. Elles se montent à CHF 1.5 million en 2023 contre CHF 1.4 million pour 2022.

Les membres du Conseil d'administration tiennent enfin à remercier sincèrement les clients et partenaires du Groupe pour la confiance témoignée. Notre gratitude va également à l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'à vous, Mesdames et Messieurs les Actionnaires.

Genève, le 30 mai 2024

Au nom du Conseil d'administration

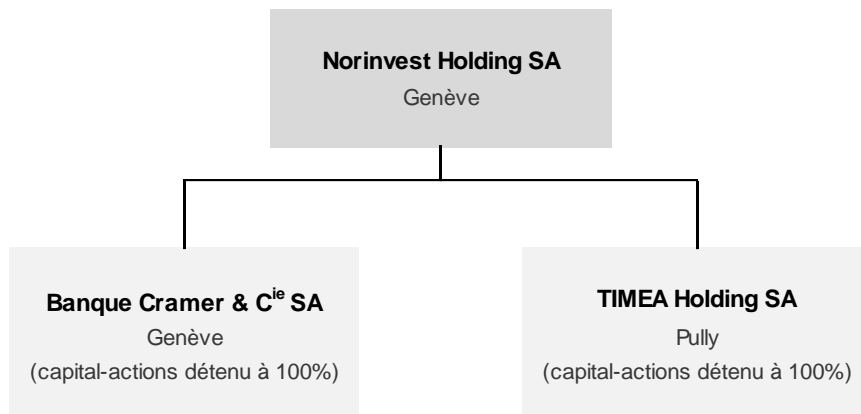


Massimo Esposito, Président

Gouvernement d'entreprise

1 Structure du Groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe au 31 décembre 2023



La liste détaillée des sociétés du Groupe figure sous le point 3.6 des comptes consolidés.

Négoce des actions de Norinvest Holding SA

Emetteur	Norinvest Holding SA
Statut juridique	Société anonyme fondée le 10 avril 1984
Instrument	Action nominative d'une valeur nominale de CHF 1 chacune
Négoce	Admission au négoce sur la plateforme OTC-X de la Banque Cantonale Bernoise dès le 28 avril 2017
Numéro de valeur	1.359.224
Code ISIN	CH0013592248

1.2 Actionnariat de Norinvest Holding SA au 31.12.2023

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2023, les actionnaires détenant plus de 5 % des droits de vote de Norinvest Holding SA sont les suivants:

	31.12.2023		
	Directe (en %)	Indirecte (en %)	Total (en %)
Massimo Esposito	29.21		29.21
Valartis SA	29.19		29.19
Gustav Stenbolt ¹	-	19.46	19.46
MB Primoris Limited ²	7.40		7.40
Davide Savoio	6.88		6.88

Il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 18 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2022 : 15 personnes). Au 31 décembre 2023, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 87.48 % (au 31 décembre 2022 : 87.48 %) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

- ¹⁾ M. Gustav Stenbolt, membre du Conseil d'administration de Norinvest Holding SA, détient indirectement, au travers de Tidesea SA, Fribourg/Suisse et MCG Holding SA, Baar/Suisse, 64.38 % du capital de Valartis Group SA, Fribourg/Suisse. M. Gustav Stenbolt détient en outre directement 2.27 % du capital de Valartis Group SA. Valartis Group SA, Fribourg/Suisse, détient à 100% Valartis SA.
- ²⁾ MB Primoris Limited, Stans/Suisse est détenue à 46.67 % par M. Allan J. Myers, membre du Conseil d'administration de Norinvest Holding SA.

1.3 Participations croisées

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de participations croisées entre le Groupe et d'autres sociétés.

2 Structure du capital

2.1 Capital-actions

Le capital-actions de Norinvest Holding SA s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 22'000'000. Il se compose de 22'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

2.2 Marge de fluctuation du capital, capital conditionnel et options

La Société dispose d'une marge de fluctuation du capital dont les modalités sont décrites à l'art. 5bis des Statuts. Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter et/ou à réduire le capital-actions, jusqu'au 22 juin 2028, à procéder en une ou plusieurs fois dans la limite supérieure de cinq millions de francs (CHF 5'000'000), et dans la limite inférieure de cinq millions de francs (CHF 5'000'000).

Au 31 décembre 2023, la Société ne possède aucun capital conditionnel et n'a émis aucune option en faveur de tiers (y compris les collaborateurs du Groupe).

2.3 Modifications du capital (exercices 2022 et 2023)

Aucune modification n'est intervenue en 2023. En 2022, la Société a procédé à une réduction du capital-actions de CHF 25'689'000 à CHF 22'000'000, soit de CHF 3'689'000, par destruction de 3'689'000 actions propres.

2.4 Actions

La Société a émis un total de 22'000'000 actions nominatives ordinaires.

2.5 Bons de jouissance

La Société n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions au transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des Statuts de Norinvest Holding SA. Ces derniers peuvent être consultés au siège de la Société.

2.6.1 Restrictions au transfert

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription au registre des actions si l'acquéreur n'a pas expressément déclaré qu'il reprenait les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si les actions ont été acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée, l'acquéreur ne peut pas être refusé comme actionnaire.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions des « nomines »

Un actionnaire est inscrit au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote dans la mesure où il déclare expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Les restrictions au transfert peuvent être levées par l'Assemblée générale aux conditions des Statuts.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'y a pas d'emprunts convertibles ni d'options au 31 décembre 2023.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale de sa filiale bancaire ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans cette filiale, pour respecter le principe d'indépendance fixé à l'article 11, alinéa 2, de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB).

Membres

Parcours professionnel et formation

Massimo Esposito

1946, Suisse

Membre fondateur en 1984 et actionnaire de référence,

M. Esposito est Président et membre du Comité de Rémunération.

Membre fondateur de Norinvest Holding SA (NIH) et Président du Groupe depuis sa création, Massimo Esposito a d'abord développé les activités industrielles et immobilières, pour ensuite réorienter le Groupe NIH vers le secteur des services financiers. Dès 1989 avec Norfinance SA, active dans la gestion de fortune, ensuite comme LBVM (Négociant en Valeurs Mobilières) suite au rachat de IBI International Bankers Incorporated en 1993 et, enfin, avec la création de Banque Cramer & Cie SA en 2003, suite au rachat de la société en commandite Messieurs Cramer & Cie, gérants de fortune à Genève. En 2007, Massimo Esposito conduit avec NIH la prise de contrôle du Groupe Golay Buchel Holding SA (GBH), société internationale active dans la bijouterie de luxe et cotée à la SIX à Zurich. En 2008, il lance l'OPE (Offre publique d'Echange) sur GBH, renforçant ainsi l'assise financière de NIH. Norinvest Holding SA a été cotée à la SIX Swiss Exchange jusqu'au 27 avril 2017.

Marco J. Netzer

1955, Suisse

Membre du Conseil d'administration depuis 2006,

M. Netzer a été nommé Vice-président en 2009.

Il est également membre du Comité de Rémunération.

Licencié en droit et titulaire de l'autorisation d'exercer l'activité de « fiduciaire commercialiste », M. Netzer a une grande expérience dans les domaines de la banque et de la finance. Il a occupé pendant 14 ans de nombreux postes importants à l'UBS tant en Suisse qu'à Hong-Kong où ses fonctions l'ont conduit à prendre la responsabilité du Private Banking et de l'Asset Management pour toute la zone Asie-Pacifique. Il a rejoint la Banca del Gottardo en 1998 où il occupait le poste de CEO de tout le groupe. En 2006, il a pris la Présidence du Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA, jusqu'au 26 avril 2018 date à laquelle il a été nommé Président d'honneur, et contribue activement à son développement. M. Netzer a par ailleurs été nommé fin 2007 par le Conseil Fédéral Président du Conseil d'administration des Fonds de compensation AVS/AI/APG, fonction qu'il a exercée jusqu'au 31 décembre 2015. Il a été aussi membre du Conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers, membre du Comité de direction de l'Association de Banques Suisses de Gestion et membre du parlement de l'Union suisse des arts et métiers usam, jusqu'en 2018, et Président et membre du Conseil de Fondation et membre du Comité d'investissement de la Zürich Anlagestiftung de 2011 à 2022.

Allan J. Myers

1947, Australie

Membre du Conseil d'administration depuis 2007.

Docteur en droit, Me Myers a été nommé avocat au Barreau en 1971 et pratique en qualité d'avocat en Australie depuis 1975. En 1985, il a également été admis pour pratiquer en Papouasie Nouvelle Guinée et a été appelé à plaider à la Barre en Angleterre en 1987. Me Myers a également été admis pour pratiquer en Nouvelle-Zélande en 2012. Il se charge principalement d'affaires de droit commercial (loi des sociétés, fiscalité, anti trust et arbitrage).

Giovanni M. Rossi

1969, Suisse

Membre du Conseil d'administration depuis 2023.

Avocat et titulaire d'un M.B.A. des Columbia and London Business Schools, Me Rossi, fondateur et associé depuis 1999 de l'Etude Bonnard Lawson à Genève et Managing Partner du cabinet à Dubaï, pratique en qualité d'avocat inscrit au barreau de Genève et de Legal Consultant aux Emirats Arabes Unis. Il exerce principalement dans les domaines des fusions et acquisitions, du droit bancaire, ainsi que du droit fiscal international tant pour les personnes morales que physiques. Il entretient quelques relations d'affaires avec le Groupe Norinvest, mais leur nature n'entrave pas sa liberté de décision. Me Rossi a rejoint le Conseil d'administration de Norinvest Holding SA en juin 2023.

Gustav Stenbolt

1957, Norvège

Membre du Conseil d'administration depuis 2014.

Il est également Président du Comité de Rémunération.

Lic rer. Pol de l'Université de Fribourg, M. Stenbolt est actuellement Président du Conseil d'administration de Valartis Group SA, société issue de la fusion en 2005 entre MCT Genève et OZ Holding dont il a été fondateur et CEO de 1996 à 2004, ainsi que de 2008 à 2015. M. Stenbolt a également occupé le poste de Président du Comité Exécutif du Conseil d'administration de Jelmoli Holding de 2004 à 2007. Durant la période de 1983 à 1996, il a été CIO de Unifund pour l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est/CIS.

Raffaella Widmer-Esposito

1975, Suisse

Membre du Conseil d'administration depuis 2019.

Titulaire d'un Master en droit de l'Université de Lausanne, du Brevet d'avocat suisse et d'un diplôme en Wealth Management de NYU (New York University), Mme Widmer-Esposito a débuté son parcours professionnel au sein du département Conseil Financier Suisse d'UBS SA Private Banking. Après une expérience de juriste spécialisée en planification successorale, elle a intégré une Étude d'avocat lausannoise. En 2009, elle a rejoint Norinvest Holding SA (NIH) et œuvré plusieurs années en qualité de Secrétaire générale du Groupe.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts au 1^{er} janvier 2024

Massimo Esposito	Président du Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA* Administrateur de TIMEA Holding SA*
Marco J. Netzer	Président du Conseil de Fondation Schweizerische Nationalspende Président du Conseil de Fondation de IMA Music Foundation Vice-Président du Conseil de la Fondation Lugano Musica Vice-Président du Conseil de la Fondazione per l'Orchestra della Svizzera Italiana FOSI Administrateur de Verzasca SA
Allan J. Myers	Gouverneur de la Fondation Ian Potter Administrateur de Dunkeld Pastoral Co Pty Ltd Administrateur de Incisive Technologies Pty Ltd Membre de la Fondation Minderoo
Giovanni M. Rossi	Président du Conseil d'administration de Bertani International SA, Genève Président du Conseil d'administration de Corpfin Genève SA, Genève Président du Conseil d'administration de Les Mayens de Verbier SA, Val de Bagnes Président du Conseil d'administration de ChimHaeres Investment Holding Limited, Abu Dhabi Président du Conseil d'administration de Haeres Capital SA, Luxembourg Président du Conseil d'administration de V Collective, Luxembourg Président du Conseil d'administration de Domaine de Rosière Pty Ltd, Cape Town Membre du Conseil d'administration de Skechers Sàrl, Cham Membre du Conseil d'administration de Fogal 2.0, Genève Membre du Conseil d'administration de Shepton New York Sàrl, Luxembourg Membre du Conseil d'administration de Z Collective, Luxembourg Membre du Conseil d'administration de Finsol DMCC, Dubai Membre du Conseil d'administration de Catal DMCC, Dubai Membre du Conseil d'administration de Aristide DMCC; Dubai Membre du Conseil d'administration de Promar Shipping Group DIFC, Dubai
Gustav Stenbolt	Président du Conseil d'administration de ENR Russia Invest SA Président du Conseil d'administration de MCG Holding AG Président du Conseil d'administration du Parking Clé de Rive SA Président du Conseil d'administration de la Société des Carrières SA, Luxembourg Président du Conseil d'administration de Tidesea SA Président du Conseil d'administration de Valartis Advisory Services SA Président du Conseil d'administration de Valartis Group SA Président du Conseil d'administration de Valartis Immobilier SA Président du Conseil d'administration de Valartis SA Président du Conseil d'administration de la Société de l'Hôtel des Trois Couronnes, à Vevey, SA Vice-Président du Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA* Administrateur de EPH European Property Holdings PLC, Chypre Membre du Conseil de fondation de Université de Fribourg
Raffaella Widmer-Esposito	Aucune autre activité

* inclus dans les activités consolidées du Groupe Norinvest

3.3 Élection et durée du mandat

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement d'un ou plusieurs membres nommés chaque année par l'Assemblée générale, de manière individuelle, pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Les membres sont indéfiniment rééligibles.

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration:

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Date de la première élection	Échéance du mandat
Massimo Esposito (<i>Président</i>)	1946	10 avril 1984	AGO 2024
Marco J. Netzer (<i>Vice-président</i>)	1955	28 septembre 2006	AGO 2024
Allan J. Myers	1947	17 décembre 2007	AGO 2024
Giovanni M. Rossi	1969	22 juin 2023	AGO 2024
Gustav Stenbolt	1957	21 août 2014	AGO 2024
Raffaella Widmer-Esposito	1975	23 mai 2019	AGO 2024

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Massimo Esposito. Son Vice-président est, depuis le 16 mars 2009, M. Marco J. Netzer, précédemment déjà membre. Les autres membres sont MM. A. J. Myers, G. M. Rossi, G. Stenbolt et Mme R. Widmer-Esposito.

Selon les Statuts, le Conseil d'administration peut répartir entre ses membres, pris individuellement ou groupés en comités, la charge de préparer et d'exécuter ses décisions ou de surveiller certaines affaires. Il veille à ce que ses membres soient convenablement informés. La répartition des tâches et des compétences doit être définie dans un Règlement d'organisation.

Selon son Règlement d'organisation, le Conseil d'administration de la Société s'appuie en outre sur le Secrétariat général du Groupe pour les aspects opérationnels de la surveillance des activités du Groupe et de la coordination juridique. Ses tâches et responsabilités principales consistent en la collecte et la préparation du reporting nécessaire à la surveillance exercée par le Conseil d'administration. Il est assisté dans ses tâches par les fonctions compliance, reporting comptabilité et risques de sa filiale bancaire auprès desquelles il a libre accès et qui sont tenues de lui rapporter. Les tâches et les responsabilités de cette fonction sont définies dans le Règlement d'organisation de Norinvest Holding SA.

3.4.2 Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par année et une fois par trimestre. En 2023, il s'est réuni en séance ordinaire à quatre reprises les 9 mars, 15 mai, 14 septembre et 14 décembre.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du Conseil. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises, à la majorité des voix des membres du Conseil, en la forme d'une approbation donnée par écrit (lettre, télécopie ou courriel) à une proposition, pour autant que la proposition ait été soumise à tous les membres, à moins qu'une discussion ne soit requise par l'un d'entre eux. Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation. Il est tenu un procès-verbal des délibérations et des décisions du Conseil d'administration, même lorsqu'une seule personne est chargée de l'administration. Celui-ci est signé par le Président de la séance et par la personne qui l'a rédigé; il doit mentionner les membres présents.

La filiale bancaire du Groupe dispose de ses propres organes et de ses propres comités. La direction de sa filiale bancaire est en charge des aspects opérationnels, alors que la surveillance des activités du Groupe et la coordination juridique sont assurées par le Secrétariat général du Groupe. Les risques et la fonction de compliance sont gérés au niveau de la filiale bancaire selon ses propres procédures et selon ses propres règlements.

3.5 Compétences

Les compétences du Conseil d'administration sont basées sur le Code des obligations et les articles des Statuts de Norinvest Holding SA le concernant. Il exerce la haute direction de la Société et du Groupe, notamment en arrêtant la politique générale et la stratégie du Groupe, et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance des activités du Groupe.

3.5 Compétences (suite)

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide de son Règlement d'organisation. Il examine les rapports annuels du réviseur externe. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements.

Le Conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les Statuts. Il gère les affaires de la Société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Selon l'article 29 des Statuts de Norinvest Holding SA, ses attributions intransmissibles et inaliénables sont les suivantes:

- exercer la haute direction de la Société et établir les instructions nécessaires ;
- fixer l'organisation ;
- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la Société ;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- déposer la demande de sursis concordataire et aviser le tribunal en cas de surendettement ;
- décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées et modifier les statuts en conséquence ;
- constater les augmentations de capital et modifier les statuts en conséquence ;
- vérifier, le cas échéant, que l'organe de révision est au bénéfice de l'agrément requis selon la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la surveillance de la révision pour procéder au contrôle prévu par la loi.

Il a en outre les attributions suivantes:

- gérer les affaires qui lui sont réservées conformément au Règlement d'organisation ;
- faire des propositions pour l'emploi du bénéfice résultant du bilan ;
- déterminer le jour de la clôture annuelle.

Le Conseil d'administration instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (ci-après « SCI »). Les Statuts ainsi que les règlements de Norinvest Holding SA cités peuvent être consultés au siège de la Société.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Groupe

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur le Groupe au travers du Management Information System (ci-après « MIS ») préparé par Banque Cramer & Cie SA pour le Secrétariat général et s'appuie en outre sur les rapports de l'organe de révision.

Compte tenu que la Société n'a pas d'activité propre à l'exception de la détention de participations, son SCI repose sur celui développé au niveau de sa filiale bancaire en ce qui concerne la gestion opérationnelle de ces dernières et sur un SCI Groupe approprié. Le Règlement d'organisation de Norinvest Holding SA décrit son organisation, ainsi que les responsabilités et tâches de ses organes. Il prescrit que la gestion des risques et la fonction compliance s'effectuent au niveau de la filiale bancaire.

Les principes de politique des risques du Groupe ainsi que les risques sous-jacents sont traduits dans la filiale bancaire en fonction de leurs activités et sont gérés à leur niveau. Sa filiale Banque Cramer & C^{ie} SA (ci-après « la Banque ») dispose de prescriptions en matière de définition, gestion et surveillance des risques et de niveau de compétences pour l'autorisation des opérations en fonction de leur niveau de risques. La Banque est dotée d'un contrôle des risques qui, dans le cadre de sa mission, dispose d'un droit illimité à l'information, à son accès et à sa consultation. Le contrôle des risques est intégré dans l'organisation globale de la Banque, mais indépendant de ses activités opérationnelles génératrices de revenus. Ses ressources et ses compétences sont adaptées à la taille de la Banque, à la complexité de son activité et de son organisation ainsi qu'à son profil de risque. Le système de rémunération des collaborateurs du contrôle des risques ne comprend pas d'éléments susceptibles de générer des conflits d'intérêts; en particulier la rémunération ne dépend pas du résultat de produits ou transactions spécifiques.

La Direction générale de la Banque désigne une personne en son sein qui sera responsable de la fonction de contrôle des risques. Les tâches, les responsabilités et l'obligation de rapporter incombant à la fonction de contrôle des risques sont fixées dans des directives internes approuvées par le Conseil d'administration de la Banque. Le responsable du contrôle des risques informe par écrit le Conseil d'administration et la Direction générale de la Banque de son évaluation des risques et sur son activité. Un rapport trimestriel en matière de risques est remis au Conseil d'administration de la Banque.

Le reporting des risques de compliance et de réputation du Groupe sont consolidés par le Comité Compliance & Cross Border de la Banque qui accomplit cette tâche dans le respect de sa réglementation spécifique. Ce comité rapporte aux instances supérieures conformément à son règlement. Une fois par trimestre, il rédige un rapport d'activité qui fait partie du rapport trimestriel de la Direction générale de la Banque au Conseil d'administration. L'information est remontée au Conseil d'administration de Norinvest Holding SA dans le cadre de la surveillance des activités du Groupe.

3.6.1 Secrétariat général Groupe

Le Secrétariat général du Groupe est chargé d'effectuer certains travaux en lien avec la surveillance des activités du Groupe et la coordination juridique du Groupe. Son activité et son fonctionnement sont définis dans le Règlement d'organisation de Norinvest Holding SA.

Les risques du Groupe sont gérés au niveau de la filiale bancaire, selon ses propres procédures et ses propres règlements.

3.6.2 Révision interne

La Révision interne Groupe est déléguée à la Banque qui a mandaté la société PricewaterhouseCoopers SA.

La Révision interne rapporte aux instances supérieures conformément au Règlement de la Révision interne de la Banque. Au moins une fois par an, la Révision interne rédige un rapport écrit sur les résultats essentiels des audits effectués au niveau de la filiale du Groupe Norinvest et sur ses principales activités pendant la période et le soumet, avec les conclusions qui en découlent, au Conseil d'administration et à la Direction générale de la Banque, au Comité d'audit de la Banque, ainsi qu'à la société d'audit externe.

4 Direction générale

Norinvest Holding SA, qui a notamment comme but la détention de participations, ne dispose pas d'une direction générale. La filiale bancaire dispose de sa propre direction générale.

Le Conseil d'administration de la Société s'appuie sur le Secrétariat général du Groupe pour les aspects opérationnels liés à la surveillance et à la coordination juridique. Le Secrétariat général du Groupe n'exerce aucune fonction dirigeante au sein du Groupe.

5 Rémunérations, participations et prêts

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein du Groupe Norinvest vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Conseil d'administration

La rémunération fixe du Conseil d'administration se constitue d'honoraires versés en espèces. Seul son Président bénéficie d'un salaire annuel fixe versé en espèces. Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir des titres de participation, des droits de conversion, des droits d'option ou d'autres instruments financiers à titre de rémunération, ainsi que des prestations de prévoyance allant au-delà des obligations légales. La Société peut octroyer des prêts ou crédits aux membres du Conseil d'administration aux conditions du marché.

Pour 2023, la rémunération des membres du Conseil, sauf son Président, est laissée à la libre appréciation du Conseil d'administration in corpore en fonction du temps qu'il consacre à l'administration du Groupe. Pour le Président, la rémunération est décidée librement par le Conseil d'administration, hors de la présence de son Président, sur proposition de son Vice-président.

6 Droit de participation des actionnaires

Selon l'article 21 des Statuts de Norinvest Holding SA, chaque action donne droit à une voix.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 7 et 8 des Statuts de Norinvest Holding SA (voir chiffre 2.6 ci-dessus).

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelés à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix, cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies à l'article 18 des Statuts de Norinvest Holding SA, dont les éléments principaux figurent ci-dessous.

6.2 Quorum statutaire

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de Norinvest Holding SA, selon lequel l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre d'actions représentées.

6.2 Quorum statutaire (suite)

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

Au moins deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentée est nécessaire pour les décisions indiquées à l'article 22 des Statuts de Norinvest Holding SA. Toute décision relative à la fusion, la scission ou la transformation de la société sera prise en conformité avec les dispositions de la loi sur la fusion.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale renvoient au texte légal (article 14 des Statuts).

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Selon l'article 14 des Statuts de Norinvest Holding SA, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions ou des voix peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. En outre un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 5% du capital-actions ou des voix peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions. « Si le Conseil d'administration ne donne pas suite à la requête dans un délai raisonnable, mais au plus tard dans les 60 jours, les requérants peuvent demander au tribunal d'ordonner la convocation de l'Assemblée générale » (art. 699 al. 5 CO).

Les Statuts peuvent être consultés au siège de la Société.

7 Organe de révision**7.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable**

La durée du mandat de l'organe de révision est d'une année. Le mandat en cours a été octroyé à l'organe de révision lors de la dernière Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023. Depuis 2007, l'organe de révision des comptes consolidés est KPMG SA. En accord avec les directives sur l'indépendance, le réviseur responsable du mandat fait l'objet d'une rotation tous les sept ans.

Le réviseur responsable, depuis le début de l'exercice 2023 est M. Olivier Gauderon, qui agit en qualité de réviseur responsable.

7.2 Honoraires de révision

Les honoraires de révision de KPMG SA pour l'exercice 2023 se montent à KCHF 487 incluant les services liés à l'audit des états financiers de l'intégralité du Groupe, les audits et prises de position réglementaires à l'attention de la FINMA ainsi que les autres audits prévus par la loi et d'autres prestations de services.

7.3 Instruments d'information sur la révision externe

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit un exemplaire des rapports émis par l'organe de révision. Le Conseil d'administration s'informe régulièrement de l'activité de l'organe de révision externe au cours de l'exercice.

8 Politique d'information

Chaque année, Norinvest Holding SA informe ses actionnaires et le public par le biais du Rapport annuel et de Comptes intermédiaires au 30 juin, disponibles en version imprimée au siège de la Société.

Des communiqués de presse sont diffusés aux principaux médias électroniques, ainsi qu'aux principaux acteurs de la presse suisse:

- en tout temps, lorsqu'il s'agit d'annonces événementielles ;
- fin mai au plus tard, concernant le résultat de l'exercice précédent ;
- fin septembre au plus tard, concernant le résultat au 30 juin.

Le Rapport annuel, les Comptes intermédiaires, ainsi que les communiqués de presse sont accessibles en version électronique sur le site internet de la Société (www.norinvest.ch).

Calendrier d'entreprise

(accessible sous www.norinvest.ch, rubrique « Investisseurs »)

XXXXXXXXXX

31.05.2024

27.06.2024

27.09.2024

Mise en ligne du Rapport annuel 2023

Date de clôture du Registre des actions en vue de l'Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire

Mise en ligne des Résultats intermédiaires 2024 (au 30 juin 2024)

Contact

Norinvest Holding SA
Avenue de Miremont 20
Case postale 315
CH - 1211 Genève 12
Suisse

Tél. +41 (0)58 218 60 80
Fax +41 (0)58 218 60 88
corporate@norinvest.ch
www.norinvest.ch



Bilan consolidé

(en milliers de CHF)

Actifs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		119'772	138'623
Créances sur les banques	3.9	111'244	98'765
Créances sur la clientèle	3.1	215'351	223'491
Créances hypothécaires	3.1	150'359	222'473
Opérations de négoce	3.2, 3.9	4'132	6'824
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3.3	4'517	7'220
Immobilisations financières	3.4	35'003	41'264
Comptes de régularisation		3'830	2'806
Participations non consolidées	3.5, 3.6	-	-
Immobilisations corporelles	3.7	19'893	20'335
Valeurs immatérielles	3.7	-	120
Autres actifs	3.8	288	11
Total des actifs		664'389	761'932
Total des créances subordonnées		-	-
<i>dont avec obligation de conversion et / ou abandon de créance</i>		-	-
Passifs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Engagements envers les banques		24'943	27'768
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		478'707	637'111
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3.3	7'409	6'847
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3.2, 3.11	48'381	-
Comptes de régularisation		11'968	9'225
Autres passifs	3.8	1'537	1'846
Provisions	3.12	2'592	2'596
Réserves pour risques bancaires généraux	3.12, 5.5	7'000	2'500
Capital social		22'000	22'000
Réserve issue du capital		72'022	72'022
Réserve issue du bénéfice		(16'267)	(21'414)
Propres parts du capital	3.14	(4'451)	(4'443)
Bénéfice consolidé		8'548	5'874
Total des passifs		664'389	761'932
Total des engagements subordonnés		-	-
<i>dont avec obligation de conversion et / ou abandon de créance</i>		-	-
Opérations bilan			
Engagements conditionnels	3.1, 4.1	7'186	7'619
Engagements irrévocables	3.1	21'669	30'165

Compte de résultat consolidé

(en milliers de CHF)

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes	5.2	18'187	7'280
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		22	120
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		957	445
Charges d'intérêts	5.2	(962)	939
Résultat brut des opérations d'intérêts		18'204	8'784
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	3.12	8	(46)
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		18'212	8'738
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		20'266	19'274
Produit des commissions sur les opérations de crédit		955	3'525
Produit des commissions sur les autres prestations de service		1'941	2'018
Charges de commission		(2'563)	(2'508)
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		20'599	22'309
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	5.1	10'921	11'800
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		22	1
Produits des participations		-	68
Résultat des immeubles		(37)	(15)
Autres produits ordinaires		149	459
Autres charges ordinaires		-	-
Sous-total Autres résultats ordinaires		134	513
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	5.3	(23'322)	(21'351)
Autres charges d'exploitation	5.4	(11'301)	(11'349)
Sous-total Charges d'exploitation		(34'623)	(32'700)
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations	3.5, 3.7	(812)	(818)
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	3.12, 5.5	(58)	(1'269)
Résultat opérationnel		14'373	8'573
Produits extraordinaires	5.5	101	373
Charges extraordinaires	5.5	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	5.5	(4'500)	(2'500)
Impôts	5.8	(1'426)	(572)
Bénéfice consolidé		8'548	5'874

Tableau des flux de trésorerie consolidés
(en milliers de CHF)

	2023		2022	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat consolidé	8'548	-	5'874	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	812	-	819	-
Provisions et autres corrections de valeur	-	4	1'051	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4'500	-	2'500	-
Délimitations actives	-	1'301	-	502
Délimitations passives	2'434	-	1'656	-
Total	16'294	1'305	11'900	502
Flux de fonds net du résultat opérationnel	14'989	-	11'398	-
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Diminution de capital-actions	-	-	-	3'689
Modification des propres titres de participation	-	8	9'048	-
Ecritures par les réserves	-	727	-	6'130
Total	-	735	9'048	9'819
Flux de fonds net des transactions relatives aux capitaux propres	-	735	-	771
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	-	-	-	-
Immeubles	-	157	-	56
Autres immobilisations corporelles	-	93	-	228
Valeurs immatérielles	-	-	-	-
Total	-	250	-	284
Flux de fonds net des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-	250	-	284
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	-	-	-	-
Engagements envers les banques	-	-	-	4'810
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	277	-	-	409
Créances sur la clientèle	1'004	-	5'544	-
Créances hypothécaires	12'682	-	-	514
Opérations de négoce	-	1	-	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2'417	-	-	4'029
Immobilisations financières	5'050	-	-	4'523
Opérations à moyen et long terme (plus de 1 an)	21'430	1	5'544	14'285
Engagements envers les banques	-	2'825	-	29'526
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	-	158'404	-	54'877
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	285	-	2'822	-
Créances sur les banques	-	12'479	71'375	-
Créances sur la clientèle	7'136	-	37'550	-
Créances hypothécaires	59'432	-	-	31'608
Opérations de négoce	2'693	-	-	2'237
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	286	-	-	1'817
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	1'211	-	15'878	-
Opérations à court terme	119'424	173'708	127'625	120'065
Total	140'854	173'709	133'169	134'350
Flux de fonds net de l'activité bancaire		32'855		1'181
Liquidités	18'851			9'162
Total	33'840	33'840	11'398	11'398

Etat des capitaux propres consolidés

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserve pour risques bancaires généraux	Propres parts du capital	Bénéfice consolidé	Total
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2023	22'000	72'022	(21'414)	2'500	(4'443)	5'874	76'539
Transfert à la réserve issue du bénéfice	-	-	5'874	-	-	(5'874)	-
Acquisition de propres parts au capital	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Aliénation de propres parts au capital (à la valeur d'acquisition)	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice résultant de l'aliénation de propres parts au capital	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	4'500	-	-	4'500
Pélèvements affectant les autres réserves	-	-	(727)	-	-	-	(727)
Résultat consolidé au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	8'548	8'548
Capitaux propres au 31 décembre 2023	22'000	72'022	(16'267)	7'000	(4'451)	8'548	88'852

Annexe aux comptes consolidés

1 Raison sociale, forme juridique et siège

Norinvest Holding SA, société anonyme de droit suisse, a été enregistrée le 10 avril 1984 au Registre du Commerce de Genève. Son activité principale est l'acquisition, la vente, l'administration et le contrôle de participations et d'investissements dans toutes sociétés, en particulier actives dans les domaines bancaire et financier.

Sa principale participation est Banque Cramer & Cie SA, société anonyme de droit suisse. En sus de son siège social à Genève, elle est active au travers de ses succursales de Lugano et de Zurich.

Activité et effectif du personnel

Dans le cadre de son activité, le Groupe effectue notamment les opérations suivantes:

- Acceptation de fonds en compte courant ;
- Gestion de fortune ;
- Exécution de toutes les opérations sur instruments financiers, papiers ou droits-valeurs dérivés et métaux précieux, ainsi que toutes opérations de bourse pour propre compte ou compte de tiers ;
- Octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue ;
- Opérations de change au comptant ou à terme ;
- Exécution d'opérations à titre fiduciaire ;
- Gestion et conservation de patrimoines ;
- Activité « Structured Finance ».

Le Groupe peut en outre acquérir, administrer et contrôler des participations dans toutes les entreprises travaillant dans le même secteur d'activité et acquérir des immeubles en Suisse ou à l'étranger.

Au 31 décembre 2023, le Groupe employait 86 personnes, pour un équivalent temps plein de 78.6 personnes, dont 2 personnes chez Norinvest Holding SA (fin 2022: 87 employés, pour un équivalent temps plein de 80.7 personnes dont 2 chez Norinvest Holding SA).

2 Autres indications requises par les textes applicables

2.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des comptes (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1).

Le bouclage consolidé est établi selon le principe de l'image fidèle et présente la situation économique du Groupe de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes consolidés ne peuvent pas contenir de réserves latentes. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Les données comparatives sont adaptées afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2023 lorsque nécessaire.

Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la maison mère détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, a le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de la direction, ou qu'elle contrôle d'une autre manière sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne (purchase method).

Les opérations internes au Groupe, ainsi que les bénéfices intragroupes, font l'objet d'écritures d'élimination lors de l'établissement des comptes consolidés.

Les participations majoritaires détenues en vue de leur vente dans les 12 prochains mois, ainsi que celles en liquidation, ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. La détention pour compte propre de parts dans des fonds de placement collectifs et SICAVs gérés par Banque Cramer n'entraîne pas d'obligation de consolidation, dans la mesure où le pourcentage de détention de parts n'est pas significatif.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la participation suivante:

- Banque Cramer & C^{ie} SA, Genève
- TIMEA Holding SA, Pully

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, une information est fournie en annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée à la compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires. La Banque ne constitue aucune correction de valeur pour pertes attendues sur les créances non compromises.

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture pour le compte de clients ou pour compte propre.

Opérations de négoce

Les titres destinés au négoce sont évalués et portés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci découle du cours du marché à la date du bilan, pour autant qu'ils soient négociés sur un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix (marché sur lequel au moins trois teneurs de marché indépendants les uns des autres offrent en règle générale quotidiennement des cours qui sont publiés régulièrement) ou d'un modèle d'évaluation. Le Groupe juge que l'utilisation d'un modèle pour évaluer les titres destinés au négoce ne serait pas pertinente car ne prendrait pas suffisamment en compte toutes les caractéristiques des titres traités par le Groupe (manque de liquidité par exemple). Lorsque les conditions d'un marché représentatif font défaut, les titres sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le cas échéant, et sur une base individuelle, la direction applique un ajustement sur les titres dont la négociabilité ou la liquidité sont compromises.

Les gains et pertes de cours, ainsi que les éléments directement liés aux opérations de négoce en partie compris dans les cours, sont enregistrés dans le résultat des opérations de négoce.

Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce sont enregistrés sous « Produits des intérêts et dividendes des opérations de négoce ».

Opérations et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour la couverture des risques de taux d'intérêts. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent.

Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ». Pour le surplus, nous vous renvoyons en annexe 2.4.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant d'instruments financiers évalués à la juste valeur (option de la juste valeur)

Dans le cadre des activités « Structured Finance », le Groupe peut procéder à l'émission de produits structurés. Les produits structurés émis sont publiés dans la rubrique « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». Ceux-ci sont inscrits au bilan dans ces positions et évalués à la juste valeur lorsque les conditions ci-dessous sont remplies de manière cumulative:

- Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et correspondent à la stratégie de placement et de gestion des risques qui assure une saisie, une mesure et une limitation appropriée des différents risques.
- Entre les instruments financiers de l'actif et les engagements, il existe une relation de couverture économique ayant pour conséquence une neutralisation très large de l'évaluation à la juste valeur dans le compte de résultat.
- L'impact éventuel d'une modification de la propre solvabilité sur la juste valeur, postérieure à l'inscription initiale au bilan, est neutralisé dans le compte de résultat et enregistré dans le compte de compensation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation et des stocks de métaux précieux sous forme physique.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance doivent être enregistrées immédiatement dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Pour les titres de créances qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, ils sont comptabilisés selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation au plus haut à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle.

Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte

L'évaluation des titres de participation est effectuée à la valeur la plus basse. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations non consolidées sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. La limite minimale d'activation d'une immobilisation corporelle de CHF 5'000 est définie par le Groupe lui-même, en fonction de ses considérations en matière d'importance relative.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence.

La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

- Immeubles de la Banque	100 ans
- Travaux de rénovation des immeubles	10 ans
- Véhicules	5 ans
- Progiciel ASSL	selon durée du contrat
- Machines de bureau et mobilier	5 ans
- Hardwares serveurs	5 ans
- Autres programmes informatiques	3 ans
- Autres hardwares	3 ans
- Installation téléphonique	3 ans
- Transformations des locaux loués	selon durée du bail

Le Groupe examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par le Groupe.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer au Groupe des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par le Groupe ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

L'écart de 1ère consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée d'un maximum de 5 ans. L'amortissement annuel est inscrit au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.1.1 Principes généraux (suite)

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou reprises sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont reprises par le compte de résultat.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité du Groupe.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées.

Propres parts du capital

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de la transaction dans la rubrique « Propres parts du capital », qui est déduite des capitaux propres. Le Groupe ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve issue du capital » et le Groupe réduit la position « Propres parts du capital » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif). Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la norme Swiss GAAP RPC 16. Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans des institutions de prévoyance qui garantissent des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Le Groupe est redevable de la totalité des cotisations de prévoyance réglementaires. La constitution de réserves visant à financer le coût inhérent à l'augmentation de l'espérance de vie s'effectue dans ce cadre.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

2.1.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2.1.3 Saisie des opérations

Les transactions sont enregistrées au bilan à la date de leur conclusion. Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« trade date accounting ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.1.4 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaies locales aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les résultats de change en monnaies étrangères sont convertis en monnaies locales au moment de leur enregistrement.

Les positions en monnaies étrangères lors de la clôture annuelle sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan dans la mesure où elles ne sont pas évaluées au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Les taux de conversion des principales monnaies étaient les suivants :

	Cours de clôture	
	31.12.2023	31.12.2022
USD	0.8414	USD 0.9249
EUR	0.9289	EUR 0.9896

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des sociétés du Groupe sont convertis en francs suisses au taux de change de clôture.

2.1.5 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne sont pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

2.2 Gestion des risques

Le Groupe a effectué une analyse des principaux risques auxquels il est exposé. Cette analyse repose sur les données et les outils mis en place par le Groupe en matière de gestion des risques. Lors de son analyse des risques, le Groupe a tenu compte du système de contrôle mis en place en vue de gérer et réduire les risques. Les principes de gestion des risques de la filiale Banque Cramer sont montrés séparément de ceux de la maison mère Norinvest Holding SA.

Banque Cramer

Les directives internes « Politique des risques-Gestion des risques » et « Concept cadre de gestion des risques », approuvées par le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA, sont les documents directeurs qui définissent la politique des risques et fixent les limites pour les opérations pour compte propre. Différents comités ont été créés afin d'assurer la gestion des risques en interne.

Risques de crédit

La stratégie du Groupe consiste principalement à limiter l'octroi des crédits à ceux garantis par le nantissement d'avares déposés auprès de la Banque ou par des gages immobiliers situés en Suisse. Les avares des clients servant de couverture pour les crédits lombards sont évalués quotidiennement à la valeur de marché pondérée par les taux d'avance défini par type d'investissement.

Pour couvrir le risque de marché des actifs nantis, le Groupe applique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement conformément aux valeurs d'avance définies dans la réglementation interne du Groupe, respectivement des décotes correspondantes, qui sont en pratique normalement plus conservatrices que les décotes réglementaires standards, ou tout au moins équivalentes.

Le Groupe accorde également des crédits hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

Le Groupe est doté d'une équipe de collaborateurs spécialisés dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des véhicules d'investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Le respect des marges sur les crédits est surveillé de manière régulière par le service des Crédits. Un rapport détaillé des risques de crédit est remis à la Direction générale à chacune de ses séances et fait l'objet d'une présentation mensuelle au Comité des crédits. Les découverts et avances accordés sans l'existence d'un acte de nantissement signé sont comptablement considérés comme en blanc, même si le débiteur dispose d'un dépôt titres auprès du Groupe.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.2 Gestion des risques (suite)

Risques de crédit (suite)

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en deux catégories: les créances en souffrance et les créances compromises. Une créance est considérée en souffrance lorsque l'un des paiements relatifs au règlement des intérêts, au paiement des commissions, au remboursement partiel ou intégral du capital n'a pas été totalement obtenu depuis plus de 90 jours après l'échéance. Cela n'engage aucune écriture comptable spécifique. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 180 jours. Ces créances sont évaluées individuellement à la valeur de liquidation et la dépréciation de valeur y relative portée en diminution du poste concerné à l'actif du bilan.

Le Groupe tient à jour, mensuellement, la liste des créances compromises et en souffrance. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés et le service de la dette a repris normalement. Les crédits en blanc sont en général des crédits provisionnés, des crédits à des parties liées, des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle.

Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration, au plus tard, du délai de 180 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont dépréciées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés comme compromis ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 180 jours et impayés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, le Groupe utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre et ne noue jamais de relation d'affaires sans procéder à une évaluation détaillée du risque de défaut. Le montant de la limite est essentiellement défini en fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et de la hauteur de la limite a lieu régulièrement. La fonction de contrôle des risques procède à une surveillance mensuelle de la notation et des indicateurs de marché de la contrepartie. Ces contrôles permettent d'identifier une éventuelle dégradation d'une contrepartie. En cas d'événements de marché extrêmes, le Groupe examine la situation afin de pouvoir réagir rapidement à une aggravation du risque.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.2 Gestion des risques (suite)

Risques de taux

En raison de la structure de ses activités de bilan, le Groupe est exposé à une évolution défavorable causée par une variation des taux d'intérêts sur le marché. Le risque de taux est limité par un suivi régulier de la concordance des échéances entre les actifs et les passifs et par l'utilisation ponctuelle d'instruments de couverture. L'analyse des risques de taux est régie par une directive spécifique approuvée par le Conseil d'administration de la Banque qui fixe notamment les limites à respecter, les compétences pour la prise de risques et les contrôles à effectuer.

Le service Risk Management détermine l'exposition au risque de taux d'intérêt et rapporte celle-ci régulièrement au Comité ALM/CCR et à la Direction générale. Le refinancement à long terme et la gestion des risques de taux sont assurés par l'Execution Desk en collaboration avec le service Risk Management, dont les objectifs sont:

- Appréhender, mesurer et piloter les risques de taux liés aux opérations de la clientèle ;
- Optimiser le résultat financier des opérations de couverture ;
- Surveiller la liquidité et prévenir des pénuries potentielles de liquidités.

Risques de compliance

Le Groupe a défini une méthodologie et mis en place les directives et procédures requises pour l'identification, la mesure, le contrôle et la surveillance du risque compliance, ainsi que la transmission des informations y relatives par le biais de rapports détaillés aux organes. Le dispositif relatif au risque compliance est adapté au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire qui est suivie attentivement par le Groupe au moyen de la veille réglementaire. Une revue annuelle des activités et des événements liés au risque compliance est assurée par le service Compliance de la Banque et rapportée aux organes. De même, la planification des tâches permettant d'encadrer le risque compliance est faite annuellement.

Autres risques de marché

Risques de change

Le Groupe gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères.

Risques de cours

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle et pour compte propre. Les activités pour compte propre concernent notamment des opérations de couverture en lien avec des positions nostro ainsi que des transactions ayant trait à la gestion de la structure du bilan. Dans le cadre de la gestion de la liquidité du Groupe, celui-ci procède à l'acquisition de différentes positions dans ses portefeuilles titres. Les limites de ces positions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

Liquidité

La stratégie en matière de liquidité est élaborée par le Comité ALM/CCR de la Banque. Le service Risk Management est responsable du suivi du risque de liquidité et du respect des limites. Le service Risk Management effectue une revue, au minimum une fois par an, à destination du Conseil d'administration de la Banque.

La stratégie, définie par le Comité ALM/CCR, est approuvée par la Direction générale. Les limites de liquidité sont approuvées régulièrement par la Direction générale et le Conseil d'administration de la Banque qui tiennent compte de la stratégie ainsi que de l'appétit au risque. La gestion de la liquidité doit permettre de disposer d'une liquidité solide lui permettant de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur. Les erreurs opérationnelles, dont un suivi mensuel est effectué, sont communiquées à la Direction générale chaque mois.

Risques juridiques

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier par les services Legal & Compliance de la Banque ainsi que par un avocat externe qui représente le Groupe une fois le litige ouvert devant un Tribunal civil. La situation des litiges est évaluée régulièrement et les éventuelles provisions déterminées en fonction de l'analyse juridique des prétentions et de l'évolution de la procédure. Certains des contrats du Groupe sont élaborés ou font l'objet d'une revue juridique par un avocat externe.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.2 Gestion des risques (suite)

Autres risques

Le Groupe, comme toutes les autres banques suisses, est confronté aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement juridique et réglementaire dans lequel il évolue.

Norinvest Holding SA

Norinvest Holding SA, en tant que Société mère, surveille trois catégories de risques pour l'ensemble de ses activités propres: le risque stratégique et métier, le risque opérationnel et le risque de crédit.

Risque stratégique et métier

Le risque stratégique et métier résulte de la qualité des décisions prises au sujet de la politique générale de l'orientation des affaires et des investissements les plus importants.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont notamment ceux qui pourraient résulter d'un éventuel dysfonctionnement des procédures de reporting et / ou inhérents au comportement du personnel du Groupe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble des sociétés.

Risques de crédit

Les créances échues à la date du bouclage sont analysées et, au besoin, des correctifs de valeurs et provisions sont constitués afin de couvrir les risques de perte. Norinvest Holding SA détermine, surveille et cherche à limiter l'impact de ces risques sous les angles suivants:

- financier: notamment l'impact sur les fonds propres et le bénéfice net consolidé ;
- réputation: les conséquences que ces risques pourraient avoir sur le Groupe et sur Norinvest Holding SA en particulier.

2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, selon les circonstances le Groupe fait appel à des prestataires externes pour l'évaluation des gages mais au minimum tous les 10 ans. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour.

Le Groupe analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, le Groupe identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes internes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rendement est déterminée sur la base des revenus locatifs nets. Les revenus locatifs des immeubles de rendement sont remis à jour lors de réexamens périodiques des dossiers hypothécaires. S'il y a des indices de changements des revenus locatifs nets, le Groupe procède à une réévaluation de la valeur de l'immeuble et du dossier hypothécaire sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits lombards par un portefeuille de titres diversifiés

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, le Groupe exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, le Groupe réalise les sûretés.

Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant compromis les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 180 jours n'est payé, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

Crédits spéciaux

Il s'agit de crédit dont les engagements ne sont pas couverts (crédits en blanc) ou couverts par des titres nantis qui présentent une concentration, soit du fait des secteurs, soit de l'existence de certains groupes de contreparties émettrices. Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Ces informations sont examinées par le service des Crédits, qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, le Groupe procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, le Groupe constitue une correction de valeur.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur (suite)

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci.

Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, de laquelle sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, le Groupe examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Le Groupe n'emploie pas de système de notation interne concernant le classement de ses créances. Le suivi des positions à risques est effectué par le département des Crédits qui définit les corrections de valeur nécessaires pour les créances compromises et en souffrance identifiées. Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. Les biens destinés à l'habitation à usage propre ou de rendement de maximum 2 logements "Buy-to-let" sont évalués au travers d'une plateforme externe d'évaluation qui se base sur des modèles d'évaluation hédoniques. Ces évaluations sont rapprochées au prix d'une transaction effective dans la même localité. Pour les autres immeubles de rendement, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers externes, qui déterminent la valeur de rendement. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie. Le Groupe prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

Crédits couverts par un portefeuille de titres diversifiés

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont normalement acceptées. Le Groupe accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière ou si ceux-ci sont émis par le Groupe lui-même. Pour couvrir le risque de marché, le Groupe pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Crédits avec couverture unique ou concentration

Pour les crédits couverts par des titres uniques ou peu diversifiés, des sûretés facilement négociables auprès d'une bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont usuellement acceptées.

2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Le Groupe conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture économique. Il pratique le négoce d'instruments standardisés aussi bien que d'instruments de gré à gré, et ce tant pour propre compte qu'à la demande de clients. Il n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à la fois dans le cadre de l'activité « Structured Finance » ainsi que dans le cadre de la gestion des risques. Dans le cadre de la gestion des risques, ils servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêt.

Annexe aux comptes consolidés (suite)

2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture (suite)

Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Le Groupe par l'intermédiaire de la Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « micro hedge » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ou « Charges d'intérêts ». La variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de l'opération de couverture et l'opération de base, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture. Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances hypothécaires) sont couvertes à l'aide d'opérations de « micro hedges ».

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite, la relation de couverture est évaluée de manière rétrospective et prospective. Le test prospectif consiste à mesurer la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/- 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance sont traitées selon les prescriptions relatives à la revente ou au remboursement anticipé des immobilisations financières détenues jusqu'à l'échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers de couverture de taux devenus inefficaces sont enregistrées dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

2.5 Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2023, date du bilan du Groupe.

3 Informations relatives au bilan consolidé (en milliers de CHF)

3.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	-	212'582	5'452	218'034
Créances hypothécaires	150'630	-	-	150'630
- immeubles d'habitations	141'526	-	-	141'526
- immeubles commerciaux	5'666	-	-	5'666
- immeubles artisanaux et industriels	1'728	-	-	1'728
- autres	1'710	-	-	1'710
Total des prêts 31.12.2023 (avant compensation avec les corrections de valeur)	150'630	212'582	5'452	368'664
<i>Total des prêts 31.12.2022</i> <i>(avant compensation avec les corrections de valeur)</i>	<i>222'744</i>	<i>220'219</i>	<i>5'927</i>	<i>448'890</i>
Total des prêts 31.12.2023 (après compensation avec les corrections de valeur)	150'359	212'330	3'021	365'710
<i>Total des prêts 31.12.2022</i> <i>(après compensation avec les corrections de valeur)</i>	<i>222'473</i>	<i>216'444</i>	<i>7'047</i>	<i>445'964</i>
Hors bilan				
Engagements conditionnels	30	5'982	1'174	7'186
Engagements irrévocables	944	13'789	6'936	21'669
Total du hors-bilan 31.12.2023	974	19'771	8'110	28'855
<i>Total du hors-bilan 31.12.2022</i>	<i>359</i>	<i>22'359</i>	<i>14'991</i>	<i>37'709</i>
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2023	6'717	3'516	3'201	2'954
<i>31.12.2022</i>	<i>8'293</i>	<i>5'367</i>	<i>2'926</i>	<i>2'926</i>

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.2 Répartition des opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	4'127	6'817
- dont cotés	4'127	6'817
Titres de participation	5	7
Total des actifs	4'132	6'824
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-
Engagements	31.12.2023	31.12.2022
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Produits structurés émis par le Groupe (voir annexe 3.11)	48'381	-
Total des engagements	48'381	-
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	48'381	-

3.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Swaps d'intérêts	1'658	-	41'280	362	276	25'638
Total des instruments de taux	1'658	-	41'280	362	276	25'638
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	29	42	6'366	-	-	-
Swaps d'intérêts et devises	782	7'091	247'376	-	-	-
Total des devises / Métaux précieux	811	7'133	253'742	-	-	-
Autres instruments						
Options (OTC)	1'686	-	2'432	-	-	-
Total des autres instruments	1'686	-	2'432	-	-	-
Total 31.12.2023	4'155	7'133	297'454	362	276	25'638
<i>Total 31.12.2022</i>	<i>5'606</i>	<i>6'847</i>	<i>474'153</i>	<i>1'614</i>	<i>-</i>	<i>26'203</i>

Le Groupe n'effectue pas de contrat de netting des valeurs de remplacement positives et négatives.

Répartition selon les contreparties	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
	Valeurs de remplacement positives au 31.12.2023	2'722
<i>Valeurs de remplacement positives au 31.12.2022</i>	<i>6'806</i>	<i>414</i>

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.4 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	34'867	41'100	34'589	39'998
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	34'867	41'100	34'589	39'998
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	-	-	-	-
Titres de participation	136	164	189	203
- dont participations qualifiées	-	-	-	-
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
Total des immobilisations financières	35'003	41'264	34'778	40'201
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	34'867	41'100	34'589	39'998

Répartition des contreparties selon la notation	de AAA	de A+	De BBB+	De BB+	Inférieur	Sans
	à AA-	à A-	à BBB-	à B-	à B-	notation
Valeur comptable des titres de créance	34'867	-	-	-	-	-

La Groupe se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.5 Présentation des participations non consolidées

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur	Valeur comptable au 31.12.2022	Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable au 31.12.2023
Autres participations non consolidées								
- sans valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-

3.6 Indication des entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Monnaie	Capital social	Part de capital et part des voix en % au 31.12.2023	Part de capital et part des voix en % au 31.12.2022	Détention directe / indirecte
Participations consolidées par intégration globale						
Banque Cramer & C ^{ie} SA, Genève	Banque Holding	CHF	50'000	100	100	Directe
TIMEA Holding SA, Pully	Holdings	CHF	150	100	-	Directe

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.7 Présentation des immobilisations corporelles et des valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2022	Investissements	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.2023
Immobilisations corporelles						
Immeubles à l'usage du Groupe	34'910	(16'776)	18'134	-	(310)	17'824
Software acquis séparément	26'861	(24'821)	2'040	157	(300)	1'897
Autres immobilisations corporelles	7'231	(7'070)	161	93	(82)	172
Total des immobilisations corporelles	69'002	(48'667)	20'335	250	(692)	19'893
Valeurs immatérielles						
Goodwill	12'502	(12'382)	120	-	(120)	-
Total des valeurs immatérielles	12'502	(12'382)	120	-	(120)	-

Leasing opérationnel	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de leasing		
Echéant dans les 12 mois	23	165
Echéant dans un intervalle compris entre 12 mois et 5 ans	14	37
Echéant à plus de 5 ans	-	-
Total des engagements de leasing	37	202
- dont résiliables à 12 mois	-	-

3.8 Répartition des autres actifs et autres passifs

Autres actifs	31.12.2023	31.12.2022
Impôts indirects à récupérer	11	11
Compte de compensation	277	-
Solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance	-	-
Total des autres actifs	288	11
Autres passifs	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de règlement	594	-
Impôts indirects dus	582	232
Compte de compensation	362	1'614
Total des autres passifs	1'538	1'846

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	29'269	6'273	29'176	1'929
Opérations de négoce	1'501	1'500	2'289	1'500
Total des actifs nantis / cédés	30'770	7'773	31'465	3'429

3.10 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur auprès des institutions de prévoyance au 31 décembre 2023 (2022: néant).

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Cotisations payées	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2023	31.12.2022
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	1'713	1'713	1'595
Total	1'713	1'713	1'595

Au 31 décembre 2023 il n'existe ni avantage ni engagement économique (2022 : néant).

Tous les collaborateurs du Groupe âgés de 18 ans révolus sont affiliés chez AXA-Vie SA, fondation LPP semi-autonome juridiquement indépendante du Groupe, qui offre un plan avec primauté des cotisations. Son but est d'assurer les collaborateurs contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès et garantissant des prestations fixées par voie de réglementation. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait à ses exigences minimales. Ne sont pas affiliés les collaborateurs qui disposent de contrats d'une durée inférieure à trois mois.

Les collaborateurs peuvent bénéficier de deux plans de prévoyance. Le premier plan concerne les personnes ayant un salaire annuel égal ou inférieur à KCHF 150 et le deuxième un salaire annuel supérieur à KCHF 150. Dans chaque plan, il est possible d'opter pour une bonification de vieillesse supplémentaire de 1 % ou 2 %, à titre facultatif et à 100 % à charge de la personne assurée. L'âge de la retraite est de 65 ans pour les femmes comme pour les hommes. Le salaire assuré de chaque employé correspond au salaire AVS sans déduction de coordination et les primes sont supportées à concurrence de 60% par le Groupe.

L'institution de prévoyance et la fondation pour les cadres établissent leurs comptes selon les recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement concernant l'employeur.

L'institution de prévoyance du Groupe présente un taux de couverture supérieur ou égal à 100% au 31 décembre 2023 (2022, 101.7%). Il n'y a aucun avantage économique pour le Groupe au 31 décembre 2023 (2022: néant). Le Groupe n'est pas tenu de verser des cotisations complémentaires allant au-delà des cotisations réglementaires.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance

Le Groupe n'a pas d'engagement envers ses propres institutions de prévoyance au 31 décembre 2023 (2022: néant).

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.11 Présentation des produits structurés émis

	Valeur comptable		Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	Total
	Evaluation globale	Evaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Risque sous-jacent du dérivé incorporé					
Titres de participation	-	48'381	-	-	48'381
Total 31.12.2023	-	48'381	-	-	48'381
<i>Total 31.12.2022</i>	-	-	-	-	-

Evaluation globale:

Au 31 décembre 2023, les produits structurés émis par la Banque sont évalués de manière globale et sont enregistrés dans les « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». La juste valeur découle d'un prix du marché et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

3.12 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

	Etat au 31.12.2022	Utilisations conformes à leur but	Différences de change	Changement d'affectation	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de résultat	Etat au 31.12.2023
Autres provisions	2'596	(77)	(75)	-	150	(2)	2'592
Total des provisions	2'596	(77)	(75)	-	150	(2)	2'592
Réserves pour risques bancaires généraux	2'500	-	-	-	4'500	-	7'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	3'452	(410)	27	-	11	(115)	2'965
<i>- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises</i>	<i>3'506</i>	<i>(410)</i>	<i>27</i>	-	<i>11</i>	<i>(210)</i>	<i>2'965</i>

En 2022, deux procédures ont été intentées par les autorités pénales et fiscales contre la filiale Banque Cramer & Cie SA en Italie. Dans ce cadre, la Banque fait toujours l'objet d'un séquestre préventif sur ses avoirs de CHF 22.1 millions inclus dans la note 3.9. La procédure fiscale s'est terminée en février 2024 par la signature d'un accord et le versement pour solde de tout compte d'un montant de EUR 1.2 million. La procédure pénale est toujours en cours. La Banque, avec l'aide de ses avocats, conteste toute responsabilité sur la base de la pratique confirmée des tribunaux locaux et entend défendre ses droits vigoureusement. Elle pourrait toutefois s'avérer longue et générer d'importants frais de défense à charge de la Banque, qui sont provisionnés.

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.13 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	8'908	12'491	5'723	5'939
Sociétés du Groupe non consolidées	-	-	-	-
Affaires d'organes	121	191	170	427
Autres parties liées	8'187	7'687	2'493	7'804

Dans le cadre des activités normales, le Groupe est amené à effectuer des transactions avec des participants qualifiés. Celles-ci comprennent notamment des avances, des dépôts et des transactions sur instruments financiers (opérations sur devises, sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2023, une partie liée est à la fois participant qualifié et affaire d'organes pour une créance de CHF 3.9 millions (2022: CHF 3.9 millions) et un engagement de CHF 4.2 millions (2022: CHF 5.2 millions). Ces montants ont été enregistrés dans la ligne « Participants qualifiés ».

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations avec des parties liées sont conclues à des conditions conformes au marché, à l'exception des cas suivants:

- Les actionnaires de Norinvest Holding SA bénéficient de droit de garde et de frais réduits ;
- Un participant qualifié bénéficie d'un taux d'intérêt réduit sur les crédits hypothécaires (taux du marché -0.5%).

3.14 Propres parts du capital et composition du capital propre

Propres parts du capital	Prix de transaction	Nombre d'actions
	moyen CHF	
Propres actions nominatives au 01.01.2023		2'216'978
Achats	2.00	4'004
Ventes		-
Modification du périmètre de consolidation		-
Aliénation suite réduction de capital		-
Propres actions nominatives au 31.12.2023		2'220'982

Le dernier jour de négoce des actions au SIX Swiss Exchange est intervenu le 27 avril 2017. A compter du 28 avril 2017, les actions ont pu être négociées sur OTC-X, la plateforme électronique de la Banque Cantonale Bernoise. En l'absence d'un marché liquide et efficient, le prix convenu lors de transactions de gré à gré peut diverger sensiblement des prix enregistrés sur OTC-X.

Il n'y a aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun engagement conditionnel lié à la vente ou à l'achat des propres titres de participation.

Au 31 décembre 2023, TIMEA Holding SA détient 2'191'610 actions nominatives de Norinvest Holding SA (2022 : 2'191'610).

Les composantes des capitaux propres ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont commentés sous le point N°2, relatif à la structure du capital, cf. page 7 du rapport annuel.

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	Echu						Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	119'772	-	-	-	-	-	119'772
Créances sur les banques	111'244	-	-	-	-	-	111'244
Créances sur la clientèle	2'975	54'774	117'020	31'944	8'638	-	215'351
Créances hypothécaires	-	2'070	52'634	24'190	52'395	19'070	150'359
Opérations de négoce	4'132	-	-	-	-	-	4'132
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	-	2'309	187	1'993	28	4'517
Immobilisations financières	136	-	5'891	10'910	18'066	-	35'003
Total au 31.12.2023	238'259	56'844	177'854	67'231	81'092	19'098	640'378
<i>Total au 31.12.2022</i>	<i>245'170</i>	<i>68'693</i>	<i>187'354</i>	<i>116'378</i>	<i>101'001</i>	<i>20'064</i>	<i>738'660</i>
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	24'943	-	-	-	-	-	24'943
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	469'387	9'274	46	-	-	-	478'707
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	124	-	5'191	1'941	1	152	7'409
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-	-	-	48'381
Total au 31.12.2023	542'835	9'274	5'237	1'941	1	152	559'440
<i>Total au 31.12.2022</i>	<i>654'274</i>	<i>8'203</i>	<i>9'249</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>671'726</i>

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.16 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

Actifs	31.12.2023		31.12.2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	119'772	-	138'623	-
Créances sur les banques	101'884	9'360	97'432	1'333
Créances sur la clientèle	82'313	133'038	106'347	117'144
Créances hypothécaires	149'026	1'333	221'017	1'456
Opérations de négoce	-	4'132	-	6'824
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	2'722	1'795	6'861	359
Immobilisations financières	3'307	31'696	164	41'100
Comptes de régularisation	2'852	978	1'909	897
Participations non consolidées	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	19'893	-	20'335	-
Valeurs immatérielles	-	-	120	-
Autres actifs	288	-	11	-
Total des actifs	482'057	182'332	592'819	169'113

Passifs	31.12.2023		31.12.2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	1'558	23'385	3'709	24'059
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	79'555	399'152	122'923	514'188
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7'088	321	6'102	745
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-
Comptes de régularisation	11'804	164	9'150	75
Autres passifs	1'537	-	1'846	-
Provisions	2'592	-	2'596	-
Réserves pour risques bancaires généraux	7'000	-	2'500	-
Capital social	22'000	-	22'000	-
Réserve issue du capital	72'022	-	72'022	-
Réserve issue du bénéfice	(16'267)	-	(21'414)	-
Propres parts du capital	(4'451)	-	(4'443)	-
Bénéfice consolidé	8'548	-	5'874	-
Total des passifs	241'367	423'022	222'865	539'067

La répartition entre la Suisse et l'étranger est effectuée en fonction du domicile du client, à l'exception des créances hypothécaires pour lesquelles le lieu de situation de l'objet est déterminant.

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.17 Répartition du total des actifs par pays ou groupes de pays selon le principe de domicile

Actifs	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe				
Suisse	482'057	72.56	592'819	77.79
Luxembourg	5'960	0.90	4'800	0.63
Allemagne	56'738	8.54	12'254	1.61
Finlande	1'694	0.25	3'727	0.49
France	5'355	0.81	6'773	0.89
Royaume-Uni	33'081	4.99	36'173	4.76
Italie	1'735	0.26	2'199	0.29
Reste de l'Europe	23'606	3.55	41'446	5.44
Sous-total Europe	610'226	91.86	700'191	91.90
Amérique				
Caraïbes	18'599	2.80	27'173	3.57
Amérique latine	14'267	2.14	17'046	2.23
Amérique du Nord	12'153	1.83	5'556	0.73
Sous-total Amérique	45'019	6.77	49'775	6.53
Australie/Océanie	5'136	0.77	5'596	0.73
Asie	1'340	0.20	3'319	0.44
Afrique	2'668	0.40	3'051	0.40
Total des actifs	664'389	100.00	761'932	100.00

3.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Expositions nettes à l'étranger	31.12.2023		31.12.2022	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Classes de risques SERV				
1 & 2	171'106	91.22	153'281	84.45
3	145	0.08	553	0.30
4	8'048	4.29	8'445	4.65
5	792	0.43	6'433	3.54
6	26	0.01	125	0.07
7	1'822	0.97	1'576	0.87
Sans notation	5'629	3.00	11'085	6.11
Total des actifs	187'567	100.00	181'498	99.99

Le Groupe utilise les notations fournies par la FINMA qui proviennent de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (établissement de droit public de la Confédération).

3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

3.19 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe

Actifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	118'958	658	116	40	119'772
Créances sur les banques	12'818	30'815	11'738	55'873	111'244
Créances sur la clientèle	113'360	37'524	35'553	28'914	215'351
Créances hypothécaires	149'026	1'333	-	-	150'359
Opérations de négoce	-	1	4'131	-	4'132
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'155	362	-	-	4'517
Immobilisations financières	3'307	-	31'696	-	35'003
Comptes de régularisation	2'738	272	794	26	3'830
Participations non consolidées	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	19'893	-	-	-	19'893
Valeurs immatérielles	-	-	-	-	-
Autres actifs	288	-	-	-	288
Total des actifs bilantaires	424'543	70'965	84'028	84'853	664'389
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	6'104	120'769	122'024	4'314	253'211
Total des actifs	430'647	191'734	206'052	89'167	917'600
Passifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Engagements envers les banques	522	1'551	22'801	69	24'943
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	81'316	170'990	162'227	64'174	478'707
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7'409	-	-	-	7'409
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	48'381	-	-	-	48'381
Comptes de régularisation	11'120	157	691	-	11'968
Autres passifs	581	942	-	14	1'537
Provisions	1'321	1'271	-	-	2'592
Réserves pour risques bancaires généraux	7'000	-	-	-	7'000
Capital social	22'000	-	-	-	22'000
Réserve issue du capital	72'022	-	-	-	72'022
Réserve issue du bénéfice	(16'267)	-	-	-	(16'267)
Propres parts du capital	(4'451)	-	-	-	(4'451)
Bénéfice consolidé	8'548	-	-	-	8'548
Total des passifs bilantaires	239'502	174'911	185'719	64'257	664'389
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	197'291	16'600	20'296	24'794	258'981
Total des passifs	436'793	191'511	206'015	89'051	923'370
Position nette par devise	(6'146)	223	37	116	(5'770)

4 Informations relatives aux opérations hors bilan consolidé

4.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de couverture de crédit et similaires	7'186	7'619
Total des engagements conditionnels	7'186	7'619
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux	-	635
Total des créances éventuelles	-	635

Les engagements conditionnels recouvrent les garanties émises pour le compte de la clientèle et sont couverts majoritairement par des nantissements d'avoirs de clients (voir annexe 3.1).

4.2 Répartition des opérations fiduciaires

	31.12.2023	31.12.2022
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	719'382	523'556
Total des opérations fiduciaires	719'382	523'556

4 Informations relatives aux opérations hors bilan consolidé (suite)

4.3 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Répartition des avoirs administrés	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	-	-
Avoirs sous mandat de gestion	594'295	624'405
Autres avoirs administrés	2'594'967	2'347'239
Total des avoirs administrés (y.c prises en compte doubles)	3'189'262	2'971'644
- dont prises en compte doubles	-	-

Les avoirs administrés comprennent tous les avoirs de la clientèle ayant un caractère de placement en dépôt auprès du Groupe ainsi que les avoirs de la clientèle déposés auprès de banques tierces mais administrés par le Groupe. Les avoirs sous mandat de gestion comprennent les avoirs de la clientèle pour lesquels les décisions de placement sont prises par le Groupe. Les autres avoirs administrés sont ceux pour lesquels les décisions de placement sont prises par le client.

Présentation de l'évolution des avoirs administrés	31.12.2023	31.12.2022
Total des avoirs administrés initiaux (y.c prises en compte doubles)	2'971'644	3'048'919
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	398'237	332'238
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	(184'532)	(355'263)
+/- Variations des avoirs administrés financés par des crédits structurés	48'382	-
+/- Autres effets	(44'468)	(54'251)
Total des avoirs administrés finaux (y.c. prises en compte doubles)	3'189'262	2'971'644

Le Groupe détermine le montant net d'argent frais en se basant sur les apports et retraits de fonds de la clientèle. Le produit des intérêts et des dividendes dégagés par les avoirs administrés n'est pas considéré comme un apport d'argent frais. Le montant net d'argent frais s'entend hors variations liées au marché et aux cours de change et ne comprend ni les frais, ni les commissions ou intérêts débités.

Les autres effets sont composés uniquement de la variation des avoirs administrés financés par les crédits lombards.

Les données comparatives ont été adaptées afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2023.

5 Informations relatives au compte de résultat consolidé

5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition selon les secteurs d'activités	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce pour le compte de la clientèle	3'671	4'189
Opérations de négoce pour compte propre	4'559	7'611
Opérations de négoce de l'activité "Structured Finance"	2'691	-
Total du résultat des opérations de négoce	10'921	11'800

Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur

Résultat de négoce provenant des :	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participation	2'938	(61)
Devises	9'317	9'190
Instruments de taux	(1'334)	2'671
Total du résultat des opérations de négoce	10'921	11'800
- dont provenant de l'option de la juste valeur	(7'690)	2'671
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs	-	2'671
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements	(7'690)	-

5.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique "Produits des intérêts et des escomptes" ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Produits de refinancement significatifs dans la rubrique "Produits des intérêts et des escomptes"

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement des opérations de négoce.

Intérêts négatifs significatifs	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	-	(775)
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	-	1'269

5 Informations relatives au compte de résultat consolidé (suite)

5.3 Répartition des charges de personnel

	31.12.2023	31.12.2022
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes du Groupe, appointements et allocations supplémentaires)	18'804	17'738
Prestations sociales	1'957	1'439
Contributions au fonds de prévoyance en faveur du personnel	1'713	1'597
Assurances pour le personnel	281	261
Frais de formation professionnelle	112	93
Autres charges de personnel	455	223
Total des charges de personnel	23'322	21'351

5.4 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
Coût des locaux	1'036	986
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	6'562	6'347
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	114	118
Honoraires professionnels	1'628	1'655
Honoraires des sociétés d'audit	487	501
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et prudentiel	457	438
- dont pour d'autres prestations de service	30	63
Frais de voyages et représentation	336	324
Impôts indirects	570	542
Autres charges d'exploitation	568	876
Total des autres charges d'exploitation	11'301	11'349

5.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Pertes significatives

Le Groupe n'a comptabilisé aucune perte significative sur l'exercice sous revue.

Produits extraordinaires

Le Groupe a comptabilisé un revenu de CHF 0.1 million concernant le remboursement de frais relatifs à un cas juridique, la contrepartie ayant été débouté par le tribunal.

Charges extraordinaires

Le Groupe n'a comptabilisé aucune charge extraordinaire sur l'exercice sous revue.

Réserves pour risques bancaires généraux

Le Groupe a comptabilisé une attribution à la réserve pour risques bancaires généraux de CHF 4.5 millions (déductible fiscalement) dans le but de couvrir préventivement les risques découlant de l'activité du Groupe.

Corrections de valeur et provisions libérées

Les variations des provisions et autres corrections de valeurs significatives figurent dans le tableau présentant les correctifs de valeurs et provisions (annexe 3.12).

5 Informations relatives au compte de résultat consolidé (suite)

5.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Le Groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses participations ou d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2023 (2022: néant).

5.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe de domicile de l'exploitation

	31.12.2023		31.12.2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	18'212	-	8'738	-
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	20'599	-	22'309	-
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	10'921	-	11'800	-
Autres résultats ordinaires	134	-	513	-
Total des produits	49'866	-	43'360	-
Charges de personnel	(23'322)	-	(21'351)	-
Autres charges d'exploitation	(11'301)	-	(11'349)	-
Total des charges d'exploitation	(34'623)	-	(32'700)	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	(812)	-	(818)	-
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	(58)	-	(1'269)	-
Résultat opérationnel	14'373	-	8'573	-

5.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	31.12.2023	31.12.2022
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	1'426	572
Total des impôts	1'426	572
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	9.92%	6.67%



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Norinvest Holding SA, Genève

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Norinvest Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints (pages 15 à 47) sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une

incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Olivier Gauderon
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Roman Pradervand
Expert-réviser agréé

Genève, le 30 mai 2024



Bilan

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actif circulant			
Trésorerie		205'920	167'520
Actifs de régularisation		45'864	59'101
Total actif circulant		251'784	226'621
Actif immobilisé			
Prêts aux actionnaires		2'561'499	2'562'279
Participations	2.1	106'372'351	106'372'351
Immobilisations corporelles		33'041	52'861
Total actif immobilisé		108'966'891	108'987'491
Total actif		109'218'675	109'214'112
Passif			
Annexe			
31.12.2023			
31.12.2022			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		345'800	265'800
<i>dettes envers des tiers</i>		-	0
<i>dettes envers des actionnaires</i>		345'800	265'800
Dettes à court terme portant intérêt		1'577'459	3'682'431
<i>dettes envers des sociétés du Groupe</i>		1'577'459	3'682'431
Passifs de régularisation		955'689	150'487
Total capitaux étrangers à court terme		2'878'948	4'098'718
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt		6'920'054	8'651'528
<i>dettes envers des sociétés du Groupe</i>		6'920'054	8'651'528
Total capitaux étrangers à long terme		6'920'054	8'651'528
Total capitaux étrangers		9'799'002	12'750'246
Capitaux propres			
Capital social	2.2	22'000'000	22'000'000
<i>Réserve légale issue du capital :</i>			
Réserve issue d'apports de capital	2.3	68'015'488	68'015'488
<i>dont réserve pour propres actions</i>	2.4	3'109'025	3'168'453
<i>dont autres</i>		64'906'463	64'847'035
<i>Réserve légale issue du bénéfice :</i>			
Réserve pour propres actions	2.4	1'274'195	1'274'195
Bénéfice reporté / (Perte reportée)		5'233'611	932'513
Bénéfice de l'exercice		2'963'815	4'301'098
Propres parts du capital	2.5	(67'436)	(59'428)
Total capitaux propres		99'419'673	96'463'866
Total passif		109'218'675	109'214'112

Compte de résultat

(en CHF)	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Autres produits d'exploitation		800'000	808'443
Produits des participations	2.6	3'500'000	4'860'000
Produits financiers	2.7	83'407	84'124
Total Produits		4'383'407	5'752'567
Charges de personnel		(962'788)	(983'536)
Autres charges d'exploitation	2.8	(307'115)	(307'962)
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles		(19'820)	(19'820)
Charges financières	2.9	(205'433)	(126'582)
Total Charges		(1'495'156)	(1'437'900)
Résultat de l'exercice avant éléments exceptionnels et impôts		2'888'251	4'314'667
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.10	95'624	5'041
Impôts directs		(20'060)	(18'610)
Bénéfice de l'exercice		2'963'815	4'301'098

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

(en CHF)	31.12.2023
Bénéfice 2023	2'963'815
Bénéfice reporté	5'233'611
Bénéfice au bilan	8'197'426
Répartition du bénéfice	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	-
Distribution de dividende par le bénéfice disponible au bilan	-
Report à nouveau	8'197'426

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de reporter à nouveau le bénéfice résultant du bilan.

Distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

(en CHF)	
Réserves issues des apports en capital	68'015'488
Distribution proposée (au maximum) *	(4'400'000)
Solde à reporter (au minimum)	63'615'488

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires une distribution de CHF 0.20 par action par prélèvement sur les réserves provenant d'apports en capital.

*Norinvest Holding SA renonce à toute distribution en lien avec ses actions propres détenues directement par elle-même au moment de la distribution (les actions détenues par des filiales de Norinvest Holding SA bénéficieront toutefois de la distribution).

Annexe aux comptes statutaires

1 Principes comptables

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations, selon les articles 957 à 963b). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 Propres actions

Les propres actions sont comptabilisées au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

1.3 Renonciation à la présentation d'un tableau des flux de trésorerie et à la publication d'informations supplémentaires dans l'annexe

Etant donné que la société Norinvest Holding SA, Genève établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue (PCB-FINMA Circ. 2020/1), elle a renoncé, dans les présents comptes annuels et conformément aux prescriptions légales, à publier des informations dans l'annexe concernant les dettes portant intérêt et les honoraires de l'organe de révision et à présenter un tableau des flux de trésorerie.

2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Participations

	31.12.2023		31.12.2022	
	Capital en CHF	Part au capital et droits de vote	Capital en CHF	Part au capital et droits de vote
Banque Cramer & C ^{ie} SA (Siège à Genève)	50'000'000	100%	50'000'000	100%
TIMEA Holding SA (Siège à Pully)	150'000	100%	150'000.00	100%

Les participations sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

2.2 Capital social

Le capital-actions de CHF 22'000'000 se compose de 22'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.-- chacune.

2.3 Réserve issue d'apports de capital

La réserve issue d'apports de capital contient les agios résultant des augmentations de capital au cours des années 1997 à 2014.

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a confirmé, dans sa lettre du 10 juillet 2015, que la réserve issue d'apports de capital présentée est reconnue en tant qu'apport de capital au sens de l'art. 5 al.1bis LIA pour un montant de CHF 72'550'738. Le 21 septembre 2022, la Société a exécuté la réduction de capital décidée par l'Assemblée générale du 23 juin 2022 en détruisant 3'689'000 de ses propres actions. La réduction de capital a consommé CHF 4'535'250.-- sur les réserves issues d'apports de capital, qui s'établissent désormais à CHF 68'015'488.

2.4 Réserve pour propres actions

Au 31 décembre 2023, les 29'372 propres actions détenues directement par Norinvest Holding SA sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'acquisition de CHF 67'436. Notre filiale TIMEA Holding SA détient également 2'191'610 actions nominatives de Norinvest Holding SA pour une valeur comptable de CHF 4'383'220. La réserve pour propres actions détenues par TIMEA Holding SA s'élève dès lors à CHF 4'383'220. Au 31 décembre 2023, 2'220'982 propres actions (au 31 décembre 2022: 2'216'978 propres actions) étaient détenues par Norinvest Holding SA et ses filiales pour une valeur totale de CHF 4'450'656 (au 31 décembre 2022: CHF 4'442'648).

Annexe aux comptes statutaires (suite)

2.5 Propres actions

	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Nombre d'actions	Valeur CHF
Solde au 01.01.2022			4'828'363	10'933'483
Achats	2.00	2.60	1'190'118	2'523'059
Ventes	2.00	2.60	(2'304'113)	(4'608'226)
Aliénation suite réduction de capital	-	-	(3'689'000)	(8'788'888)
Solde au 31.12.2022			25'368	59'428
Achats	2.00	2.00	4'004	8'008
Ventes	-	-	-	-
Aliénation suite réduction de capital	-	-	-	-
Solde au 31.12.2023			29'372	67'436

2.6 Produits des participations

	31.12.2023	31.12.2022
Dividendes Banque Cramer & C ^{ie} SA	3'500'000	4'860'000
Total des produits de participations	3'500'000	4'860'000

2.7 Produits financiers

	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfices sur ventes de propres actions	-	-
Intérêts sur prêts accordés	83'344	84'124
Bénéfices de change	63	-
Total des produits financiers	83'407	84'124

2.8 Autres charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
Honoraires professionnels	125'985	150'943
Loyers des locaux	52'488	52'488
Frais de voyages et de représentation	53'328	48'308
Autres charges d'exploitation	75'314	56'223
Total des autres charges d'exploitation	307'115	307'962

2.9 Charges financières

	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts sur emprunts bancaires	29'250	52'638
Intérêts sur prêts des actionnaires	176'183	73'944
Intérêts sur autres emprunts	-	-
Pertes de change	-	-
Pertes sur ventes de propres actions	-	-
Total des charges financières	205'433	126'582

2.10 Produits exceptionnels, uniques ou hors période

	31.12.2023	31.12.2022
Dissolution du solde de passifs de régularisation et de recouvrement partiel de créances compromises	95'000	-
Autres produits exceptionnels	624	5'041
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période	95'624	5'041

Annexe aux comptes statutaires (suite)

3 Informations complémentaires

3.1 Emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 10 collaborateurs.

3.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2023, les actionnaires suivants détenaient 5 % et plus des droits de vote :

	31.12.2023	31.12.2022
M. Massimo Esposito, Pully	29.21%	31.39%
Valartis AG, Fribourg	29.19%	29.19%
MB Primoris Limited, Stans	7.40%	7.40%
M. Davide Savoino, Lugano	6.88%	6.88%

Il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 18 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2022 : 15 personnes). Au 31 décembre 2023, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 87.48 % (au 31 décembre 2022 : 87.48 %) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

Concernant les participations indirectes de plus de 5%, voir également la note 3.3 ci-après.

3.3 Participation du Conseil d'administration

	Nombre d'actions au 31.12.2023	Nombre d'actions au 31.12.2022
Conseil d'administration		
M. Massimo Esposito, Président	6'425'512	6'905'029
M. Marco J. Netzer, Vice-président	-	-
M. Allan J. Myers, Administrateur ⁽¹⁾	-	-
M. Giovanni R. Rossi, Administrateur	-	-
M. Gustav Stenbolt, Administrateur ⁽²⁾	-	-
Mme Raffaella Widmer-Esposito, Administrateur	159'839	-

⁽¹⁾ M. Allan J. Myers détient 46.67 % (au 31 décembre 2022 : 46.67 %) de MB Primoris Limited, Stans qui détient elle-même 1'628'100 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

⁽²⁾ M. Gustav Stenbolt détient indirectement 66.65% de Valartis AG (2022: 41.74%) , qui détient elle-même 6'421'827 actions nominatives de Norinvest Holding SA (2022: 6'421'827).

Il n'existe aucun droit de conversion ou d'option en faveur des membres du Conseil d'administration.

3.4 Événements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan et ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés dans ces états financiers.



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Norinvest Holding SA, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Norinvest Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 52 à 56) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Roman Pradervand
Expert-réviseur agréé

Genève, le 30 mai 2024

Norinvest Holding SA
Case postale 315
CH - 1211 Genève 12
Avenue de Miremont 20

Tél. +41 (0)58 218 60 80
Fax +41 (0)58 218 60 88
corporate@norinvest.ch
www.norinvest.ch